

COMMISSION LOCALE DE L'EAU – SAGE DU BASSIN DE L'HUISNE

Séance plénière du 7 février 2019

DÉLIBÉRATION N°19.02.02 : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DE LA CLE.

- vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques n°2006-1772 du 30 décembre 2006,
- vu le décret n°2007-1213 du 10 août 2007,
- vu les articles L. 212-3 à L. 212-11 du code de l'environnement,
- vu l'article L. 214-17 du code de l'environnement,
- vu les articles R. 212-29 à R. 212-34 du code de l'environnement,
- vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Huisne adopté par la Commission locale de l'eau (CLE) le 17 novembre 2017 et approuvé par l'arrêté interpréfectoral NOR 2350-17-00157 du 12 janvier 2018,
- vu l'arrêté préfectoral NOR 2350-17-0015 du 15 décembre 2017 modifiant la composition de la CLE,
- considérant les règles de fonctionnement de la CLE modifiées,
- entendu la présentation de Monsieur Vincent TOREAU,

Nombre de membres		Sens du vote	
En exercice :	58	Pour :	35 voix
Présents :	32	Contre :	0 voix
Mandats :	3	Abstention :	0 voix
Voix délibératives :	35		
Voix exprimées :	35		

LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE son rapport annuel d'activité 2018, tel qu'il est présenté et annexé. Ce rapport d'activité sera adressé au Président du Comité du bassin Loire-Bretagne, au Préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne ainsi qu'aux préfets de l'Orne, d'Eure-et-Loir et de la Sarthe.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,
Le Président, Michel ODEAU



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. ODEAU".

MISE EN ŒUVRE DU SAGE DU BASSIN DE L'HUISNE

RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Validé par la Commission locale de l'eau, le 07/02/2019

1 - Présentation du SAGE et rappel du contexte.....	2
2 - Présentation des activités de la Commission locale de l'eau	5
3 - Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation de la CLE.....	8
4 - Mise en œuvre opérationnelle du SAGE.....	8
5 - Actions de communication.....	9
6 - Budget et financement	10
7 - Analyse, bilan et perspectives.....	11



L'Huisne entre Boëssé-le-Sec et Villaines-la-Gonais

1 – PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

1.1 – Le bassin versant de l'Huisne, périmètre de mise en œuvre du SAGE

Le bassin de l'Huisne, situé à cheval sur les régions historiques du Perche au nord et du Haut-Maine au sud, regroupe tout ou partie des 155 communes situées dans les départements de l'Orne (54 communes, Région Normandie), d'Eure-et-Loir (26 communes, Région Centre Val de Loire) et de la Sarthe (75 communes, Région Pays de la Loire). La liste des communes du périmètre et la carte de situation du bassin sont annexées au présent document.

Principal affluent rive gauche de la rivière Sarthe, l'Huisne prend sa source à 180 mètres d'altitude sur la commune de La Perrière (Orne), au nord-ouest de la forêt de Bellême. Sa vallée s'étend sur 130 km de long, mais la rivière, méandriforme, parcourt 187 km jusqu'à sa confluence avec la Sarthe au Mans, à environ 40 mètres d'altitude. L'Huisne est alimentée par près de 1 850 km de cours d'eau qui drainent un bassin versant de 2 396 km². Le bassin versant compte environ 185 000 habitants.

1.2 – Masses d'eau concernées (objectif environnemental, évaluation et paramètres déclassant)

Les masses d'eau superficielle et souterraine concernant le bassin sont annexées au présent rapport d'activité.

1.3 – Périmètre, Commission locale de l'eau et historique du SAGE

Le périmètre d'élaboration et de mise en œuvre du SAGE a été arrêté le 27 janvier 1999. Le bassin versant de l'Huisne fait partie du bassin versant de la rivière Sarthe (599 communes, 8 000 km²).

La Commission locale de l'eau a été instituée par arrêté du 15 juillet 1999. En novembre 2017, la composition de la CLE a été renouvelée dans sa totalité. Le dernier arrêté de renouvellement datait du 8 novembre 2011. Elle compte 58 membres titulaires :

- Collèges des élus : 29 membres.
- Collège des usagers : 18 membres.
- Collège de l'État et de ses établissements publics : 11 membres.

Elle est présidée par M. Michel ODEAU (maire de Villaines-la-Gonais). Ses vice-présidents sont M. Philippe PICQ (représentant du Parc du Perche) et M. Paul GLINCHE (maire de Montfort-le-Gesnois). La CLE renouvelée a été installée le 25 janvier 2018.

Le SAGE révisé a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 12 janvier 2018. La mise en œuvre du SAGE s'articule autour de trois volets :

- L'application réglementaire du SAGE ;
- La mise en œuvre opérationnelle ;
- Le suivi et l'évaluation.

1.4 – Enjeux de l'eau identifiés sur le bassin versant et objectifs du SAGE révisé

Le SAGE révisé, est guidé par une notion transversale, celle d'une gestion intégrée de bassin versant. Ceci signifie que toutes les mesures du SAGE, dispositions et actions en découlant, sont systématiquement appréhendées à l'échelle du bassin versant de l'Huisne : amont / aval, rivière Huisne / affluents, cours d'eau / milieux connectés, usages / états de la ressource, etc.

De plus, les mesures du SAGE révisé sont élaborées en recherchant la cohérence entre les politiques publiques "eau" et celles relatives à la "planification des territoires". C'est-à-dire que le SAGE veille à ne pas créer des difficultés, voire des contradictions.

Cette ligne est également déclinée dans le mode de gouvernance du SAGE révisé et son animation, puisque les acteurs locaux sont privilégiés à tous les niveaux, des organismes et institutions présents à l'échelle du bassin versant (partiellement ou totalement, dans le cas des régions, du PNR du Perche, de syndicats d'eau par exemple), à la commune, échelon principal pour une diffusion massive et en proximité des mesures du SAGE révisé.



Un socle renforcé

Dans le contenu du SAGE révisé, les fondements sont déclinés par l'inscription d'un socle renforcé, qui contient le volet de la connaissance et celui de la sensibilisation.

Unanimentement, les acteurs du SAGE réitèrent la nécessité de détenir collectivement un niveau de connaissance fiable, actualisé et partagé. La connaissance permet de comprendre des phénomènes, d'objectiver des situations, de prendre conscience d'enjeux nouveaux pour, au final, proposer et mettre en œuvre des dispositions et des actions adaptées.

La connaissance ne suffit pas si elle n'est pas associée à un volet sensibilisation. Cette sensibilisation

vise bien entendu tous les publics, tous les sujets (cf. la gestion intégrée de bassin versant), grâce à des outils variés (support matériel et numérique) et des événements associés (forum, réunion locale par exemple).

Trois piliers prioritaires d'intervention

L'érosion est l'un de ces piliers, ou plus précisément la lutte contre les phénomènes érosifs. C'est une problématique avérée et compliquée sur plusieurs secteurs du bassin versant (le Dué et le Narais en Sarthe par exemple, ainsi que sur les territoires plus accidentés dans l'Orne).

L'érosion est un sujet complexe, mais qui a pour intérêt de rassembler la quasi-totalité des acteurs : les agriculteurs pour l'érosion de la terre arable et le transfert des polluants (phosphore notamment), les protecteurs des milieux aquatiques avec la question du colmatage des fonds de rivières et l'entretien des berges, les inondés avec l'enjeu d'infiltration et de rétention de l'eau, les collectivités puisque le sujet renvoie globalement à la définition d'un projet de territoire et à l'aménagement de l'espace, les financeurs qui trouvent là un objet transversal et cohérent d'intervention.

Le bon état des milieux aquatiques constitue un autre pilier, regroupant les enjeux physiques, chimiques et écologiques. Au moment de l'élaboration du Sage de l'Huisne en vigueur, la continuité écologique n'était que peu abordée. Depuis, c'est devenu sur de nombreux bassins versants un sujet sensible, qui ne manque pas d'être déjà présent sur l'Huisne autour de certains ouvrages. Le SAGE révisé ne peut pas faire l'économie de cette thématique, qui passe nécessairement par une mobilisation et des échanges avec toutes les parties. Reconnue comme une instance de concertation efficace, la CLE a un rôle déterminant à tenir.

Enfin, la gestion quantitative de la ressource en eau est posée comme le troisième pilier du SAGE révisé. Il s'agit d'un thème sommairement abordé dans le SAGE de juin 2009, qui selon plusieurs acteurs est à renforcer. L'étude de détermination des volumes prélevables par usages récemment réalisée par la CLE converge dans ce sens. Les axes à explorer concernent la ressource souterraine, au regard de l'alimentation potable et des usages économiques (agriculture, industrie), la ressource superficielle, en raison là aussi de l'usage "eau potable" et la pérennité des prises d'eau du Mans et de La Ferté-Bernard. Par ailleurs, au regard des inondations et des étiages, c'est un enjeu fort dans la perspective du dérèglement climatique. Enfin, c'est un sujet qui nécessite préalablement une connaissance des prélèvements, une estimation fine des besoins en eau, le tout corrélé à la question des consommations/restitutions (sur le bassin, hors territoire, etc.) et au respect des besoins de la vie aquatique.

Deux axes majeurs, complémentaires de la réussite des piliers

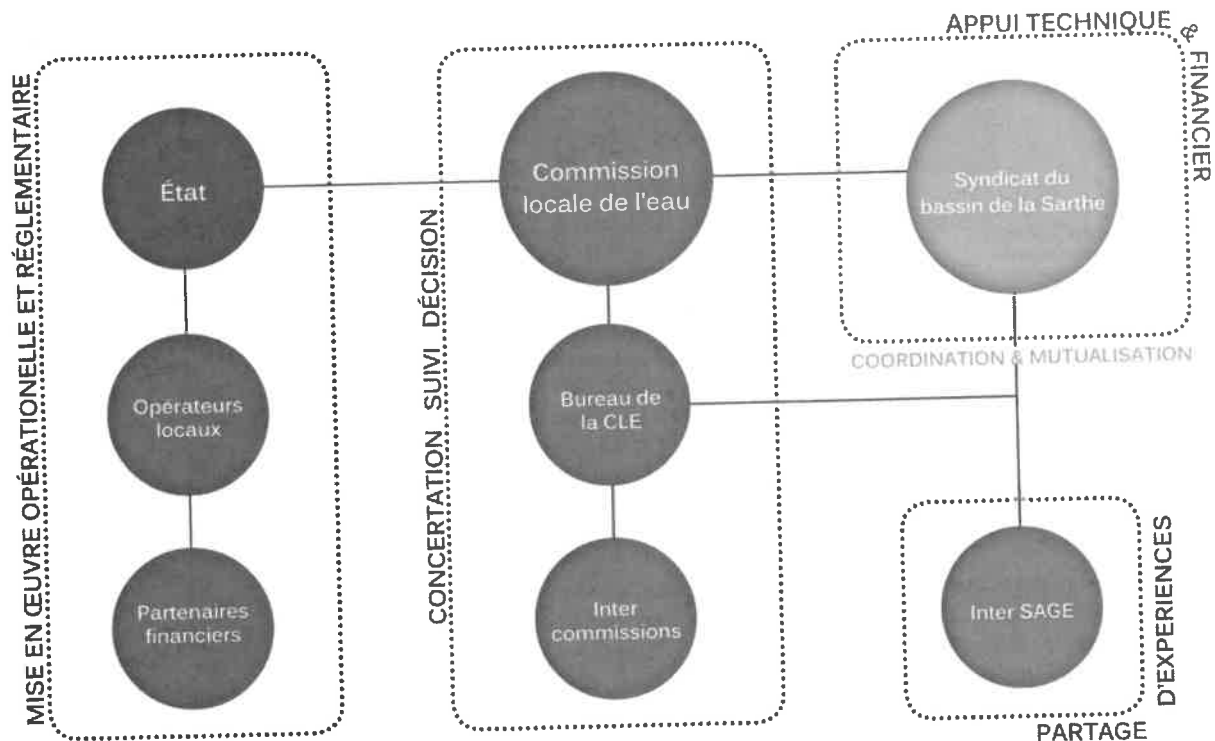
Sans minorer les enjeux inondations et pollutions diffuses, les membres de la CLE considèrent qu'ils sont aussi en partie dépendants de la réussite des piliers. Un territoire avec des phénomènes érosifs très limités, des milieux aquatiques en bon état, une ressource en eau maîtrisée quantitativement ne peuvent qu'être profitables à la lutte contre les inondations et la protection des populations, ainsi qu'à la maîtrise des impacts des pollutions diffuses.

Il n'en reste pas moins que ces deux axes trouvent des déclinaisons directes dans le SAGE révisé. Concernant les inondations, le SAGE révisé doit prendre en compte la directive inondations de 2007, transposée en droit français en 2010 et 2011, ainsi que la loi du 30/07/2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

De plus, il convient de passer à l'acte concernant les zones d'expansion, dans une approche globale du territoire et des politiques publiques.

Concernant les pollutions diffuses, ceci reste des sujets fortement inféodés aux SAGE de manière générale, mais l'approche semble devoir être précisée pour le SAGE révisé au-delà de la réduction des pollutions azotées et pesticides. Concernant les substances dangereuses et les substances médicamenteuses, elles font partie des pollutions diffuses, sachant qu'à ce jour, les études et les recherches n'en sont qu'au commencement.

1.5 – Organisation mise en place



© Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe - 2017

La mise en œuvre et la révision du SAGE sont assurées par la CLE (58 membres) et son bureau (22 membres).

Trois commissions thématiques avaient été mises en place au cours de l'élaboration du SAGE. Les premiers travaux de révision du SAGE ont mis en exergue la nécessité de travailler de manière transversale sur les enjeux de l'eau du bassin versant. C'est pour cela que ces commissions sont désormais réunies en une seule dénommée « intercommission ». Celle-ci permet d'associer le plus grand nombre d'acteurs du bassin versant aux travaux de la CLE. Au besoin, des groupes de travail spécifiques peuvent être réunis ponctuellement.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la structure porteuse du SAGE est le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS). Syndicat mixte fermé depuis le 1^{er} juillet 2018, le SBS a pour objet d'assurer le portage technique, administratif et financier des trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) se trouvant sur son territoire (le SAGE du bassin de l'Huisne, le SAGE du bassin de la Sarthe Amont et le SAGE du bassin de la Sarthe Aval) en impulsant, facilitant et concourant à leur gestion cohérente durant leurs phases d'élaboration, de mise en œuvre et de révision.

A ce titre, il des compétences relevant de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. Il permet d'assurer la cohérence et l'efficacité des activités de ses membres en assurant un rôle général de coordination, d'animation, de communication, d'information et de sensibilisation sur les deux items suivants.

- 1^o) Études et appuis des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE
- 2^o) Études, conseil, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations

COMMISSION LOCALE DE L'EAU · SAGE HUISNE

Syndicat du Bassin de la Sarthe
BP 268 · 61008 ALENÇON CEDEX
Tél. 02 33 82 22 72 · contact@bassin-sarthe.org
www.bassin-sarthe.org

Le SBS est administré par un comité syndical composé de 39 délégués élus en leur sein par les 14 intercommunalités membres. Son président est M. Daniel CHEVALIER (Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, vice-président de la CLE Sarthe Aval). Ses vice-présidents sont M. Pascal DELPIERRE (Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, président de la CLE Sarthe amont) et M. Thierry COZIC (Communauté urbaine Le Mans Métropole, vice-président de la CLE Sarthe Aval).

L'année 2018 a été marquée par les travaux de modification des statuts du SBS avec le retrait des Départements de la Sarthe, de l'Orne et d'Eure-et-Loir et l'adhésion d'intercommunalités. Au 31 décembre 2018, les 14 établissements publics de coopération intercommunales à fiscalité propre :

- Communauté de communes Sud Sarthe.
- Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.
- Communauté de communes du Cœur du Perche.
- Communauté de communes de l'Orée de Bercé Belinois.
- Communauté de communes du Perche.
- Communauté de communes du Sud Est du Pays Manceau.
- Communauté de communes Loué Brûlon Noyen.
- Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé.
- Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe.
- Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.
- Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.
- Communauté de communes Le Gesnois Bilurien.
- Communauté de communes du Val de Sarthe.
- Communauté urbaine Le Mans Métropole.

Enfin, la recherche de cohérence avec les SAGE Sarthe amont et Sarthe aval (portés également par l'IIBS) se traduit par les instances de partage d'expériences (inter CLE, réseaux techniques...) mises en place dans le cadre de l'Inter SAGE.

En 2018, l'équipe administrative et technique du SBS est composée de 4 agents, représentant 4 Équivalents Temps Pleins (ETP), soit 2 ETP de moins qu'en 2017. La cellule d'animation de la CLE est constituée de 1,33 ETP (1 animateur de CLE : 1 ETP et 1 gestionnaire administrative : 1/3 ETP).

2 – PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

2.1 – Séance plénière de la CLE

Une séance plénière de CLE a été organisée en 2018.

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
25/01/2018 Villaines-la-Gonais	40/57 (70,17%) dont : - Collège des élus : 21/29 (72,4%) - Collèges des usagers : 13/17 (76,4%) - Collège de l'État : 6/11 (54,5%)	- Réélection de M. Michel ODEAU comme président de la CLE. - Passage du nombre de membres du bureau de 21 à 22 membres. - Adoption du rapport annuel d'activité 2017.
Ordre du jour :		
1 – Présentation du SAGE et du fonctionnement de la CLE. 2 – Election du président et des deux vice-présidents de la CLE. 3 – Election des membres du bureau de la CLE.		4 – Adoption du compte rendu de la séance du 7 novembre 2017. 5 – Présentation du rapport d'activité 2017. 6 – Mise en œuvre du SAGE révisé et perspective 2018.

Le nouveau logotype de la CLE a été présenté lors de cette séance.



2.2 - Réunions du bureau de la CLE

Le bureau de la CLE s'est réuni à deux reprises en 2018. Le niveau de participation des membres du bureau est très bon avec un taux de présence supérieur à 65 % sur l'année.

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
29/03/2018 Val-au-Perche	18/21 (85,7%) dont : - Collège des élus : 9/10 (90%) - Collèges des usagers : 6/7 (85,7%) - Collège de l'État : 3/5 (60%)	- Avis favorable au projet de SCoT du Perche Ornais assorti de deux réserves et 9 recommandations.
<p>Ordre du jour :</p> <p>1 – Avis sur le projet de SCoT du Pays du Perche ornais arrêté le 22/12/2017. 2 – Présentation de premiers éléments du bilan du SAGE. 3 – Actions de sensibilisation, communication 2018. 4 – Questions diverses.</p>		

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
04/10/2018 Villaines-la-Gonais	17/21 (81%) dont : - Collège des élus : 9/10 (90%) - Collèges des usagers : 5/7 (71,4%) - Collège de l'État : 3/5 (60%)	- Validation du programme d'actions du 3 ^e CRBV Huisne (2019-2021)
<p>Ordre du jour :</p> <p>1 – Informations diverses. 2 – Présentation du projet d'actualisation du Mémento du SAGE. 3 – 3^e CRBV Huisne (2019-2021) : proposition d'actions à inscrire et choix de la structure cheffe de fil. 4 – Présentation par Cofiroute des travaux de restauration de la continuité écologique de l'Huisne à Villaines-la-Gonais et de la visite de l'après-midi. 5 – Après-midi (14h – 15h30) : Visite du chantier de restauration de la continuité écologique de l'Huisne.</p>		

2.3 – InterSAGE

Inter-CLE

Aucune réunion regroupant les membres des trois Commissions locales de l'eau des SAGE portés par l'IIBS n'a été organisée en 2017.

Réseau technique Aménagement et Gestion des Milieux Aquatiques

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
20/11/2018 Cossé-en-Champagne	26 techniciens du bassin de la Sarthe.	Journée annuelle d'information et d'échanges réunissant notamment les techniciens de rivière du bassin de la Sarthe.
<p>Ordre du jour</p> <p>1 – Tour de table : actualité sur les territoires. 2 – Présentation du renforcement du partenariat entre le SBS et les syndicats de rivière et de bassin. 3 – Echanges autour de la candidature du SBS au projet LIFE Revers'eau de la Région Pays de la Loire. 4 – Présentation des travaux de la suppression du clapet du pont à Cossé-en-Champagne. 5 – Visite de terrain.</p>		

2.4 – Les avis de la CLE et de son bureau

L'article 6 de ses règles de fonctionnement précise que "la CLE donne mandat à son bureau pour rendre des avis sur les dossiers ou projets sur lesquels elle est officiellement saisie. Néanmoins, lorsque cela est impérativement jugé nécessaire, le président peut être amené à réunir la CLE".

Les avis sont disponibles auprès de l'IIBS ou consultables à l'adresse suivante : <http://www.bassin-sarthe.org/l-application-relementaire-du-sage-329.html>

En 2018, 17 dossiers ont été transmis à la CLE dont 2 pour avis. Parmi ceux-ci on distingue :

- Aucun dossier d'autorisation loi sur l'eau.
- 2 documents d'urbanisme :
 - o Modification du PLU de Cherreau : avis favorable ;

COMMISSION LOCALE DE L'EAU - SAGE HUISNE

Syndicat du Bassin de la Sarthe
BP 268 - 61008 ALENÇON CEDEX
Tél. 02 33 82 22 72 - contact@bassin-sarthe.org
www.bassin-sarthe.org

- o Projet de SCoT du Perche ornais : avis favorable assorti de deux réserves et neuf observations.

Concernant les dossiers de déclaration (15) "loi sur l'eau", le détail est le suivant :

- Prélèvement d'eau souterraine (rub. 1.1.2.0.) : 1 dossier ;
- Rejet d'eaux pluviales (rub. 2.1.5.0.) : 3 dossiers
- Consolidation et protection de berges (rub. 3.1.4.0.) : 3 dossiers ;
- Installations, ouvrages, travaux ou activités étant de nature à détruire les frayères (rub. 3.1.5.0.) : 1 dossier ;
- Épandage de boues de station d'épuration (rub. 2.1.3.0.) : 5 dossiers ;
- Modification de profil d'un cours d'eau (rub. 3.1.2.0.) : 3 dossiers ;
- Sondage, forage (rub. 1.1.1.0.) : 2 dossiers ;
- Prélèvement d'eau souterraine (rub. 1.1.2.0.) : 1 dossier.

Il est précisé que les dossiers de déclaration sont adressés pour information à la CLE. Son avis n'est pas sollicité dans le cadre de la procédure "loi sur l'eau". La liste des dossiers reçus est annexée au présent document.

2.5 – Projets menés à l'Initiative de la CLE

L'année 2018 est la neuvième année effective de la mise en œuvre du SAGE, et la première du SAGE révisé. Dans ce cadre la CLE, avec l'appui de sa structure porteuse a pu suivre plusieurs projets.

Poursuite de la réflexion visant à mieux structurer la maîtrise d'ouvrage sur les milieux aquatiques

La cellule d'animation de la CLE a participé à plusieurs réflexions visant à mieux structurer la maîtrise d'ouvrage sur les milieux aquatiques en particulier dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 par les EPCI à fiscalité propre.

Sur le territoire de l'Huisne aval (partie sarthoise du bassin versant) un groupement de commande a été lancé au second semestre 2017. Il associe les intercommunalités concernées ainsi que les maîtres d'ouvrages existants menant déjà des travaux sur cours d'eau. La cellule d'animation est membre du comité de pilotage. Un certain nombre de données a par ailleurs été fourni au cabinet d'études missionné.

Sur le territoire Huisne amont, c'est le Parc naturel régional du Perche qui pilote la réflexion. La cellule d'animation y participe en tant que partenaire.

Contribution à la candidature de la Région Pays de la Loire au programme LIFE REVERS'EAU

Devant le constat de l'effort à fournir pour parvenir aux objectifs de bon état des eaux d'ici 2027, la Région des Pays de la Loire travaille depuis la fin 2017 à une candidature au projet européen LIFE REVERS'EAU. Il s'agit pour elle, d'accélérer la mise en œuvre du SDAGE Loire-Bretagne pour la reconquête du bon état des eaux en Pays de la Loire.

Ce programme, s'il est validé par la Commission européenne, serait effectif pour une durée de 6 à 10 ans à compter de 2020. La subvention européenne serait de l'ordre de 10 millions d'euros sur environ 16 à 20 millions d'euros du coût total des actions inscrites.

Conscient que ce financement peut permettre le soutien des actions de mise en œuvre des SAGE, en complément des financements "classiques" de l'Agence de l'eau notamment, le Syndicat du Bassin de la Sarthe a répondu à l'appel à projets de la Région.

Trois des opérations proposées ont été finalement retenues pour figurer dans la note de concept :

- l'analyse de l'impact cumulé des plans d'eau et la suppression de plans d'eau ;
- la mise en place d'un label rivière en bon état ;
- la mise en place d'un rendez-vous des milieux aquatiques.

Cette note de concept décrit l'objectif du projet en Région, la description des actions proposées et les résultats attendus. Si celle-ci est retenue, la Région pourra transmettre à la Commission européenne le dossier de candidature complet. La réponse de la Commission sur la recevabilité de la candidature est attendue pour le second semestre 2019.

Dans le cadre de cette candidature, l'animateur de la CLE a participé à cinq réunions de travail.

Prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme

A l'initiative de la DDT de l'Orne, deux temps d'échanges ont été organisés sur la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme. Une première rencontre avec les présidents et animateurs de CLE des SAGE Mayenne, Sarthe amont et Huisne, le 11 janvier et une matinée d'information, le 31 mai, qui a été l'occasion de présenter les enjeux des SAGE aux agents du service planification de la DDT.

3 - AUTRES ACTIONS OU REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DE LA CLE

3.1 - Suivi des projets et participation aux divers groupes de travail

- Projet LIFE Intégré REVERS'EAU (Région des Pays-de-la-Loire)
 - o 4 comités LIFE
 - o 3 réunions de travail
- GEMAPI
 - o Commission départementale des risques majeures (DDT de l'Orne)
 - o Comité de pilotage groupement de commande GEMAPI Huisne Aval
 - o Comité de pilotage Contrat territorial Huisne Aval
 - o Comité de pilotage des opérations de restauration des cours d'eau et d'amélioration de la continuité écologique : bassin du Dué et du Narais (Syndicat du Dué et du Narais), affluents de l'Huisne et bassin de la Parence (ASR Huisne et Vive Parence), l'Huisne au Mans (Le Mans Métropole), restauration de la continuité écologique du barrage de l'Epau (Le Mans Métropole)
- Agriculture, gestion quantitative
 - o Comité de pilotage « Captages prioritaires » de l'Orne (SDE de l'Orne)
 - o Comité de pilotage Groupe AEI du Perche (GVA du Perche)
 - o Groupe de travail « arrêtés cadres sécheresse » (DREAL Pays de la Loire)
 - o Groupe de travail gestion quantitative de la ressource en eau (DDT de la Sarthe)
- Urbanisme
 - o Suivi du PLUI des Hauts du Perche, de l'Huisne Sarthoise, des Brières et Gesnois
 - o Atelier « Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire » Normand (Région Normandie)
 - o Atelier SCoT Trames Verte et Bleue à Saint-Mars-la-Brière (Pays du Mans)
 - o Rencontre avec le maire de Fatines, la Communautés de communes Le Gesnois Bilurien et le SCoT du Pays du Mans sur la prise en compte des zones humides sur le territoire communal
- SDAGE/SAGE
 - o Carrefour des gestions locales de l'eau Groupe de travail sur la cartographie des cours d'eau (DDT de l'Orne)
 - o Réunion des présidents de CLE (Comité de bassin Loire-Bretagne)
 - o Réunions de concertations pour l'état des eaux 2019 du prochain SDAGE Loire-Bretagne (DDT de l'Orne, DDT de la Sarthe)
 - o Forum de l'eau Mayenne Sarthe Loir (Comité de bassin, Agence de l'eau Loire-Bretagne)
 - o Réseau des animateurs de SAGE à Bourges (Région Centre Val de Loire)
 - o Séminaire national SAGE à Orléans (24 et 25 septembre, Ministère de la transition écologique et solidaire, Agences de l'eau, Agence française pour la biodiversité)
 - o Groupe national SAGE (Ministère de la transition écologique et solidaire)

4 - MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU SAGE

4.1 - Avancement des dispositions et des actions listées dans le PAGD du SAGE

L'avancement des dispositions et des actions listées dans le PAGD du SAGE figure dans le tableau de bord du SAGE disponible à l'adresse suivante : <http://www.bassin-sarthe.org/le-tableau-de-bord-388.html>

4.2 - Point sur l'état des masses d'eau superficielle et souterraine

L'état des masses d'eau superficielle est annexé au présent rapport d'activité.

4.3 - Contrats directement liés à la mise en œuvre du SAGE

Avancement des contrats territoriaux sur le bassin versant

Avec son outil "Contrat territorial", l'Agence de l'eau accompagne les porteurs de projets pour le montage et la réalisation d'opérations territoriales de réduction des différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques. L'échelle d'intervention est le bassin versant ou l'aire d'alimentation de captage. Ces projets comportent deux phases :

- La phase d'élaboration, préalable à la signature du contrat (études, mobilisation des acteurs).
- La phase de mise en œuvre du contrat.

Le contrat territorial peut concerner une ou plusieurs thématiques. Il est conclu pour une durée maximale de 5 ans avec le porteur de projet, les maîtres d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers. Sur le bassin versant de l'Huisne, l'avancement est le suivant :

- Contrat territorial milieux aquatiques des bassins du Dué et du Narais (Syndicat intercommunal du Dué et du Narais – 2011-2015) : étude bilan finalisée en 2018 ;
- Contrat territorial Huisne aval (2012-2016) : étude bilan en cours en 2018.

Sur la partie amont du bassin versant, la réflexion devant aboutir à un contrat territorial a été relancée en 2013, à l'initiative de la Région Centre Val de Loire, de la FDPMA, de la DDT et de la CATER d'Eure-et-Loir ainsi que du Parc naturel Régional du Perche, du SBS et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Appel à projet pour le 3^e CRBV Huisne (2019-2021)

Le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) est l'outil financier du Conseil régional des Pays de la Loire pour soutenir la mise en œuvre opérationnelle des SAGE.

Il est établi et signé pour une période de trois ans entre le Conseil régional, la Commission locale de l'eau et sa structure porteuse, le Syndicat du Bassin de la Sarthe. Cette dernière est identifiée comme "chef de file" du CRBV.

Depuis 2009, deux CRBV ont été signés pour le bassin versant de l'Huisne et ont permis de mobiliser 1,5 millions d'euros d'aide régionale. Il est prévu que ce 3^e CRBV soit signé pour la période 2019-2021.

Afin d'établir le programme d'actions de ce CRBV, le Syndicat du Bassin de la Sarthe a lancé un appel à projets auprès des maîtres d'ouvrage locaux entre le 1^{er} juin et le 28 septembre 2018.

Au final, une vingtaine d'actions, contribuant à l'atteinte des objectifs du SAGE a été proposée par une dizaine de maîtres d'ouvrage différents. Ce CRBV Huisne doit être signé d'ici la fin du 1^{er} semestre 2019.

En parallèle une réflexion est aussi lancée pour qu'un contrat de mise en œuvre avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne soit lancé dans le même temps.

4.4 - Tableau de bord de suivi et d'évaluation du SAGE

Durant toute l'année 2018, le poste de chargé de mission SIG est resté vacant au sein du Syndicat du Bassin de la Sarthe. Néanmoins, entre avril et août, Thomas Armani, étudiant en licence professionnelle SIG, a effectué un stage au sein du syndicat. Il a notamment pu travailler à l'organisation d'un tableau de bord commun aux trois SAGE portés par le SBS. Ses travaux serviront comme base de travail au futur chargé de mission qui intégrera le SBS sur cette mission en 2019.

5 – ACTIONS DE COMMUNICATION

5.1 – Les publications

MES'SAGES, le bulletin d'information des bassins de la Sarthe et de l'Huisne

Le numéro 3 de MES'SAGES a été publié en décembre 2018 et diffusé à près de 800 destinataires (membres de CLE, collectivités du bassin, partenaires techniques et financiers etc. Le dossier spécial de ce numéro portait sur le réchauffement climatique.

Les newsletters

En 2018, 3 numéros de la Lettre Web de l'Institution ont été adressés à près de 700 destinataires :

- Lettre Web du 10 janvier 2018 (1 677 destinataires) ;
- Lettre Web du 10 septembre 2018 (1 689 destinataires) ;
- Lettre Web du 20 décembre 2018 (1 689 destinataires)

La page Facebook du SBS

Le SBS dispose d'une page Facebook qui permet de communiquer sur les actualités des SAGE et plus généralement des enjeux de l'eau.

La chaîne Youtube

En 2014, le film « Bassin versant de l'Huisne : un SAGE en actions » a été réalisé dans le cadre de l'actualisation de la stratégie du SAGE révisé. En mars 2015, sa mise en ligne sur internet a été l'occasion de mettre en place une chaîne dédiée à ce qui peut être réalisée sous l'égide du SBS et des CLE.

Depuis sa mise en ligne, le film, dans sa version intégrale, a été vu 482 fois.

5.2 – Le site Web : www.bassin-sarthe.org

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les activités de la CLE et les informations sur le SAGE sont relayées sur le site portail de l'Institution du bassin de la Sarthe : www.bassin-sarthe.org. Au-delà de nouveautés sur l'ergonomie et le contenu, ce site est dit "responsive", c'est-à-dire adapté au format mobile (smartphone et tablette).

Les chiffres de fréquentation du site sont les suivants pour 2018 :

- Nombre de visites : 8 570 (+15,1%) ;
- Nombre de pages vues : 21 599 (+19%) ;
- Durée moyenne d'une visite : 5'58" (+1%).

5.3 – Information et sensibilisation sur le SAGE

Atelier des Carrefours de la Gestion locales de l'eau

Le 24 janvier, l'animateur de la CLE a participé en qualité de témoin à l'un des ateliers organisés dans le cadre de la 19^e édition du Carrefour des gestions locales de l'eau. Cet atelier portait sur l'évaluation de la politique d'accompagnement de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

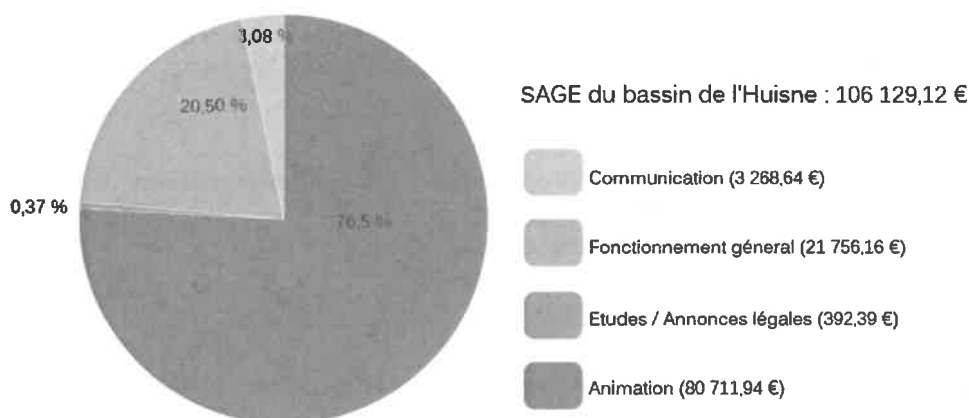
3^e journée de l'eau : Agriculture et pesticides : une matinée pour mieux comprendre.

La 3^e journée de l'eau, organisée au Mans par le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS), le 13 décembre dernier, a réuni près de 90 personnes. Après des présentations de l'état de la connaissance sur notre territoire, des exploitants agricoles ont témoigné de leurs pratiques visant à réduire l'utilisation des pesticides en lien avec les consommateurs et les politiques locales. Cette matinée fut également l'occasion de replacer l'utilisation des pesticides comme l'un des éléments impactant la santé environnementale, grâce à l'intervention de Frédérick Lemarchand, sociologue de l'Université de Caen. Ce rendez-vous a été apprécié par les participants tant par la qualité des témoignages que par le respect des échanges sur un thème amenant souvent des débats passionnés.

Atelier « lutte contre la précarité énergétique »

A l'invitation de l'association INHARI d'Alençon, l'animateur a participé à un atelier sur la précarité énergétique dans le Perche omals à Randonnai, le 9 décembre 2018. L'objectif de cet atelier était de sensibiliser les populations précarité aux économies d'énergie et en particulier aux économies d'eau.

6 – BUDGET ET FINANCEMENT



6.1 – Cellule d'animation du SAGE

COMMISSION LOCALE DE L'EAU - SAGE HUISNE

Syndicat du Bassin de la Sarthe

BP 268 - 61008 ALENÇON CEDEX

Tél. 02 33 82 22 72 - contact@bassin-sarthe.org

www.bassin-sarthe.org

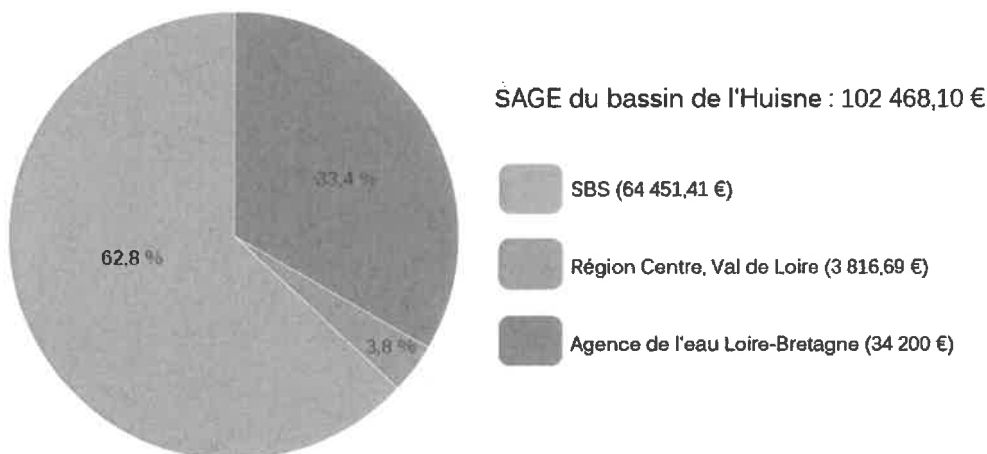
En 2018, l'équipe dédiée spécifiquement à l'animation et la coordination des activités la CLE est composé de 2 agents correspondant à 1,33 Équivalents Temps Plein (ETP) :

- 1 animateur de CLE ;
- 1 assistante (1/3 ETP).

Les charges salariales de la cellule d'animation représentent 80 711,94 euros. Les charges de fonctionnement général représentent 21 756,16 €.

En 2018, dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, le Syndicat du Bassin de la Sarthe bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et des Conseils régionaux des Pays de la Loire, de Normandie et du Centre, Val de Loire.

La cellule d'animation (salaires et charges de fonctionnement général) du SAGE est financée à 37 %. L'autofinancement du SBS est constitué des contributions des conseils départementaux de l'Orne, d'Eure-et-Loir et de la Sarthe, ainsi que des 14 intercommunalités membres.



6.2 – Actions de communication

En 2018, les principaux frais de communication ont concerné l'édition et l'impression des documents papier et cédéroms du SAGE révisé et du Mémento pour 1 986 euros.

La communication inter-SAGE

Les coûts liés aux actions de communication mutualisées entre les trois Commissions locales de l'eau sont de 1 282,64 €.

7 - ANALYSE, BILAN, PERSPECTIVES

Analyse et bilan

2018 est la neuvième année effective de mise en œuvre du SAGE et la première du SAGE révisé. Suite à l'arrêté de renouvellement de la CLE intervenu le 15 novembre 2017, la CLE et son bureau ont été réinstallés le 25 janvier 2018. Durant cette année, la cellule d'animation n'a compté que 1,33 ETP contre 2 ETP les années précédentes.

Malgré ces moyens humains réduits, la cellule d'animation a pu établir un nouveau programme d'actions pour permettre la signature d'un 3^e CRBV avec la Région des Pays de la Loire en 2019. La cellule d'animation a contribué en proposant deux actions à la rédaction de la candidature de la Région des Pays de la Loire au programme LIFE REVERS'EAU.

Par ailleurs, elle a continué à être fortement mobilisée sur les réflexions en cours pour la gouvernance GEMAPI et la prise en compte des résultats des études de détermination des volumes prélevables en Sarthe.

Enfin, la cellule d'animation de la CLE a travaillé à la mise en place effective du Syndicat du Bassin de la Sarthe et aux mutualisations à parfaire entre les 3 SAGE et avec les structures locales GEMAPI.

Comme les années précédentes, la mobilisation des membres de la CLE reste importante.

En revanche, il n'y a pas eu d'avancement significatif sur les outils de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du SAGE.

Principales perspectives 2019

- Poursuivre la réflexion de mutualisations de moyens entre le SBS et les structures locales GEMAPI en lien avec la rédaction de la feuille de route de la Commission locale de l'eau 2019-2021.
- Améliorer la connaissance en matière de gestion quantitative du bassin de la Vive Parence.
- Organiser une journée d'information/formation sur la thématique inondation à destination des membres de la CLE et des élus du bassin versant.
- Lancer la mobilisation des parties prenantes concernées par la SLGRI du Mans.

Le Président de la
Commission locale de l'eau,
Michel ODEAU



SUIVI DES DOSSIERS TRANSMIS À LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU EN 2018

Organisme	Objet du dossier	Date	Information / Avis	Type d'affaire	Rubrique IOTA	Avis de la CLE
PETR du Pays ornais	Prijet de SCoT du Pays du Perche ornais arrêté le 22/12/2017	19/01/2018	Pour avis	Document d'urbanisme	-	Favorable avec deux réserves et neuf observations
DDT d'Eure et Loir	Prélèvement en rivière sur la "Vinette" pour l'irrigation 2018 de l'EARL BOURGEOIS	15/01/2018	Pour avis	Prélèvement d'eau superficielle (1.2.1.0.)	1.2.1.0.	Favorable
DDT de la Sarthe	Rejet d'eaux pluviales - ZA les Terrasses de Challand II - Connerré (Société SECOS SEM de la Sarthe)	18/01/2018	Pour information	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)	2.1.5.0.	-
DDT de l'Orne	Arrêté préfectoral : autorisation de prélèvement d'eaux souterraines par le syndicat d'alimentation en eau potable du Perche Sarthois. Le Vairais au moyen des captages F1 et F2 "La Robinière" sur la commune de Pourvai	26/02/2018	Pour information	Prélèvement d'eau souterraine (1.1.2.0.)	1.1.2.0.	-
DDT de la Sarthe	Rejet d'eaux pluviales - Aménagement du Domaine de l'Epau - Yvré L'Evêque (Société Domaine de l'Epau)	29/03/2018	Pour information	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)	2.1.5.0.	-
DDT de la Sarthe	Epannage des boues de la station des eaux usées de Beillé (SAEPA de Connerré)	16/05/2018	Pour information	Epannage des boues de STEP (2.1.3.0.)	2.1.3.0.	-
Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise	Modification du PLU de Cherreau	12/04/2018	Pour avis	Document d'urbanisme	-	Favorable
DDT de la Sarthe	Rejet d'eaux pluviales - lotissement les Erables - Commune de Fatines	08/06/2018	Pour information	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)	2.1.5.0.	-
DDT d'Eure et Loir	Travaux de curage de l'Huisne - Sablons-sur-Huisne (Syndicat mixte du bassin de rétention de l'Huisne à la Fionerie)	03/07/2018	Pour information	Modification de profil d'un cours d'eau (3.1.2.0.)	3.2.1.0.	-
DDT de la Sarthe	Epannage des boues de la station des eaux usées - Cormes (Commune de Cormes)	09/07/2018	Pour information	Epannage des boues de STEP (2.1.3.0.)	2.1.3.0.	-

Organisme	Objet du dossier	Date	Information / Avis	Type d'affaire	Rubrique IOTA	Avis de la CLE
DDT de la Sarthe	Epannage des boues de la station des eaux usées - Parigné l'Evêque (Commune de Parigné l'Evêque)	09/07/2018	Pour information	Epannage des boues de STEP (2.1.3.0.)	2.1.3.0.	-
DDT de la Sarthe	Travaux d'enrochement - Cours d'eau Le Valmer - La Ferté-Bernard (Madame Vanneau)	10/07/2018	Pour information	Consolidation et protection de berges (3.1.4.0.)	3.1.4.0.	-
DDT de la Sarthe	Travaux d'enrochement - Cours d'eau La Chéronne - Saint Georges du Rosay (Commune de Saint Georges du Rosay)	10/07/2018	Pour information	Consolidation et protection de berges (3.1.4.0.)	3.1.4.0.	-
DDT de la Sarthe	Remplacements repositionnements de buses et retrait de sédiments - Cours d'eau les Douves - commune de Beaufay (Commune de Beaufay)	16/08/2018	Pour information	Modification de profil d'un cours d'eau (3.1.2.0.)	3.2.1.0.	-
DDT de la Sarthe	Création d'un forage d'irrigation - hameau de Pambourg - Commune de Beaufay (Monsieur Jérôme DAVID)	21/08/2018	Pour information	Sondage, forage (1.1.1.0.)	1.1.1.0.	-
DDT de la Sarthe	Epannage des boues de la station des eaux usées - Commune de Fatines	11/09/2018	Pour information	Epannage des boues de STEP (2.1.3.0.)	2.1.3.0.	-
DDT de la Sarthe	Création de forage - Station de lavage - Commune de Conneré	23/10/2018	Pour information	Sondage, forage (1.1.1.0.)	1.1.1.0.	-
DDT de la Sarthe	Epannage des boues de la station des eaux usées - commune de Marigné et Laillé (CDC l'Orée de Bercé Belinois)	29/10/2018	Pour information	Epannage des boues de STEP (2.1.3.0.)	2.1.3.0.	-
DDT de la Sarthe	Travaux d'arasement partiel du barrage de Villaines-la-Gonais sur l'Huisne (Syndicat des communes riveraines de l'Huisne)	04/12/2018	Pour information	IOTA dans le lit mineur d'un cours d'eau	3.1.2.0, 3.1.4.0 et 3.1.5.0	-

